

Compte rendu réunion conseil municipal du

18 avril 2018

SAULNIÈRES 35

Mercredi 18 avril 2018, 20 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mr **LE GUEHENNEC Laurent** Maire
Date convocation **14/04/18**

Étaient présents : MM. DENIEL F. LEBEAU C. AREND M. ESNAULT J-L. ROULLEAU G. ANTIN S
LEFEBVRE A. VALOIS D. BARRÉ B. (21h) BABIN L. PHÉLIPPÉ J. GOUVERNEUR G

M Arend Martine a été élu (e) secrétaire

2018027

Redevance annuelle d'occupation du domaine public routier par France Télécom : 2017

2018028

Création d'un budget annexe local professionnel – demande assujettissement à la TVA

2018029

Appui aux projets pour l'amélioration de l'accessibilité des services publics

2018030

Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour la création d'un parcours sportif

2018031

Demande de subvention auprès de la Région Bretagne dans le cadre de l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » pour l'opération n° 2 aménagement de la RD 777 en centre bourg et création de liaison douce »

2018032

Ecole : achat équipement classes numériques

2018033

Location appartement au-dessus du commerce

Décisions

Redevance annuelle d'occupation du domaine public routier par France Télécom : 2017

Suite à la publication du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, et compte tenu du calcul de l'actualisation, les tarifs sont les suivants :

| | |
|---------------------------------------|---|
| valeurs 2006 pour effectuer le calcul | coefficient d'actualisation 2018 1,30941 soit : |
| 30€ le km de souterrain | 39,28€ le km de souterrain |
| 40€ le km d'aérien | 52,38€ le km d'aérien |
| 20€ le m ² | 26,19€ le m ² |

| | Artère aérienne (km) | Artère en sous-sol (km) | Emprise au sol (m ²) | total |
|-------------|----------------------|-------------------------|----------------------------------|-----------------|
| | 9.263 | 3.965 | 0.7 | |
| Tarifs 2018 | 52.38 € | 39.28 € | 26.19 € | |
| | 485.20 € | 155.75 € | 18.33 € | 659.27 € |

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité** :

- **valide** l'inventaire du patrimoine France Télécom occupant le domaine public géré par la Commune au 31 décembre 2017 ci-dessus,
- **décide** de facturer auprès de France Télécom la redevance annuelle autorisée pour la déclaration des ouvrages ci-dessus.

Création d'un budget annexe local professionnel – demande assujettissement à la TVA

Vu le projet de création d'un restaurant

Vu les instructions budgétaires

Vu les articles L 2221-1, L 2221-4 et L2224-1 du code général des collectivités territoriales.

Considérant la nécessité d'individualiser cette opération dans un budget annexe pour faciliter la gestion immobilière et financière et pour assurer la récupération de la TVA,

Le Conseil Municipal après délibération et à l'**unanimité** :

- **décide** de créer un budget annexe pour l'opération dénommé « restaurant »
- **d'opter** pour l'assujettissement à la T.V.A.,
- **charge** Monsieur le Maire de faire la déclaration d'identification
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents administratifs inhérents à cette démarche.

Appui aux projets pour l'amélioration de l'accessibilité des services publics

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'appui à projets du département pour l'amélioration de l'accessibilité des services au public. L'aide pourra financer des travaux sur des bâtiments (réhabilitation, extension) ou aménagements.

Monsieur le Maire propose d'inscrire la commune à cet appui à projet dans le cadre de l'aménagement d'un commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité** :

- **accepte** d'inscrire la commune pour la revitalisation du centre bourg,
- **sollicite** l'aide du Département pour cette opération

Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour la création d'un parcours sportif

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la commission sports loisirs pour l'aménagement d'un parcours sportif près de l'étang communal.

L'objectif est de pouvoir proposer un équipement de proximité pour les écoles, pour les jeunes qui pratiquent un sport en dehors de tout cadre afin d'améliorer le lien social et de favoriser la pratique sportive.

Il explique au Conseil Municipal que le Centre National pour le développement du Sports peut participer au financement des équipements sportifs.

| | |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| - pas japonais | Fitness de plein air |
| - saut de haies largeur 100 cm | - le ski de fond (cat cardio) |
| - barres fixes 3 hauteurs | - le rameur (cat cardio) |
| - poutre d'équilibre/sauts alternés | - le push-pull (cat muscu) |
| - station étirement | - le pédalo double (cat cardio) |

Le montant des devis pour la fourniture de : s'élève à 11 821.00 € HT

Après délibération, le conseil municipal à l'**unanimité** :

- **valide** le projet de parcours sportif pour un coût de 11 821 € HT
- **d'approuve** le programme de travaux suivant pour 2017:
- **sollicite** l'attribution d'une subvention auprès du CNDS,

Demande de subvention auprès de la Région Bretagne dans le cadre de l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » pour l'opération n° 2 aménagement de la RD 777 en centre bourg et création de liaison douce »

Le projet n° 2 « aménagement de la RD 777 en centre bourg et création de liaison douce » a été retenu au sein du dispositif appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne ».

La Région apporte un financement à la commune de 50 000 €.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 400 000 €.

A ce jour la commune a lancé une consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Sur cette base, il importe de solliciter auprès de la Région Bretagne une demande de subvention.

Début des travaux prévu : 4^{ème} trimestre 2018

Après délibération, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- **approuve** la demande de subvention auprès de la Région Bretagne, pour l'action « aménagement de la RD 777 en centre bourg et création de liaison douce »

Ecole : achat équipement classes numériques

La commune a été sollicitée par les enseignants pour l'achat de matériels pour l'école numérique.

Monsieur le Maire présente le devis Micro C fournisseur de de l'école numérique en 2009, qui s'élève à 3 975.00 € HT

- *Classe CM1-CM2 : projecteur TRI-LCD ultra courte focale pour connexion avec le TBI - 2 tableaux blancs 120x100 cm*
- *Classe CE1- CE2 : vidéo projecteur TRI-LCD ultra courte focale interactif et tactile - Tableau blanc triptyque avec boîtier tactile*

Après délibération, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- **valide** le devis de Micro C pour un montant de **3 975.00 € HT**

Location appartement au-dessus du commerce

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite de la fermeture du commerce et dans l'attente de trouver un nouveau logement Mr Jubaut Éric demande à rester dans l'appartement.

Il propose au Conseil Municipal d'établir une convention de location à titre précaire pour régulariser la situation d'occupation du logement.

Mise à disposition du logement pour une durée de six mois à compter du 1er janvier 2018 pour se terminer le 30 juin 2018.

Après délibération, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- **accepte** de louer le logement aux conditions ci-dessus,
- **autorise** Monsieur le Maire à établir la convention et à signer tout document s'y rapportant

Décisions

Le conseil municipal **à l'unanimité valide** les devis ci-dessous :

Achat Auto laveuse

Afin de faciliter l'entretien des locaux communaux (salle des fêtes, école...), M. le Maire propose l'achat d'une auto laveuse haute pression et présente les différents devis qui ont été adressés à la commune.

- **décide** de valider cet achat
- **retient** le devis de l'entreprise GSM de Bain de Bretagne pour un montant de 3 975.00 € HT

Eglise

Travaux de préservation des cloches de l'église. Ent Macé Trégieux pour un montant de 4 739.30 € HT

Travaux de couverture partie basse côté rue. Ent Lanoë-Pellieux Ercé pour un montant de 5 714.00 € HT